

Extrait du Registre aux délibérations du
CONSEIL MUNICIPALConvocation du 17 mai 2023
Séance du 25 mai 2023

Présidence de : Monsieur Laurent DESMONS

29 Membres élus le 4 juillet 2020 :

MM. DESMONS Laurent, CHARLET Jocelyne, MOREAUX Rémy, FRASCA Geneviève, DOGIMONT Frédéric, MARGONELLI Catherine, FERENZ Sébastien, CARON Marie-José, HIMEUR Kémici, DEHEN Mireille, IDLHAJ Hamed, ZAIR Mohamed, DISASSINI Guy, GAMBIER David, BACHIRI Karim, KERRAR Maggy, CINQUEMANI Sébastien, CORDIER Laurence, TABET Lucy, POULAIN Ophélie, DINI Kelly, MICHON Jacques, PARNETZKI Claudine, MAZURE Françoise, MASCARTE Roger, DESORT Betty, URBANIAK Evelyne, KAHALERRAS Jamel, MORANTIN Brigitte.

Membres ayant donné pouvoir : Madame Jocelyne CHARLET (pouvoir à Geneviève FRASCA), Madame Mireille DEHEN (pouvoir à Laurent DESMONS), Monsieur Hamed IDLHAJ (pouvoir à Karim BACHIRI)

Membres absents : Mesdames Kelly DINI, Laurence CORDIER

OBJET : Adoption des tarifs de la garderie périscolaire à compter de la rentrée scolaire 2023/2024

Il convient de proroger la garderie périscolaire à l'ensemble des élèves fréquentant les écoles maternelles et primaires de la commune de Waziers.

A ce titre, une convention a été passée avec la CAF du Nord.

Horaires de la garderie

- Matin : de 7h00 à 8h20

- Soir : de 16h05 à 18h40

Il est proposé les tarifs suivants :

Tranches	Tarif pour le créneau du matin	Tarif pour le créneau du soir	Forfait matin + Soir
De 0 à 369	1.90 €	2.90 €	3.90 €
De 370 à 499	2.20 €	3.20 €	4.20 €
De 500 à 700	2.50 €	3.50 €	4.50 €
701 et plus	2.80 €	3.80 €	4.80 €

Il sera appliqué la dégressivité suivante :

- 2ème enfant : 90%

- 3ème enfant : 75%

- 4ème enfant : 50%

Pour les extérieurs, il sera appliqué une majoration de 25% au prix initial.

Pour les enfants douaisiens scolarisés à Copernic et à Chopin, le tarif wazierois sera appliqué.

Le tarif wazierois sera appliqué pour les enfants du personnel ainsi que pour les enfants de salariés d'associations waziéroises.

Pour les enfants porteurs de handicap, application d'une remise de 50% sur le prix initial, sous réserve que le handicap soit compatible avec ce mode de garde.

Vote : Adopté à l'unanimité

La secrétaire de séance,
Madame Evelyne URBANIAK

Fait et délibéré en séance,
Pour extrait conforme,

Le Maire,
Laurent DESMONS



Publié sur le site internet : 12/06/2023

Envoyé en préfecture : 05/06/2023

Reçu en préfecture : 05/06/2023

Identifiant : 059-215906546-20230525-2023_055-DE